

L'Observatoire Erasmus +

{notes}

La mobilité des élèves et des apprentis dans le cadre du programme Erasmus +

Etat des lieux en 2016 - 2017

{ L'éditorial }

Depuis 2007, et plus encore, depuis 2014, le programme Erasmus + a intégré tous les programmes européens d'éducation et de formation, de jeunesse en un programme unique simplifié et mieux doté financièrement. Aujourd'hui, Erasmus + s'adresse aux écoliers, aux collégiens, aux lycéens, aux apprentis, aux enseignants, aux personnels administratifs, aux formateurs et aux demandeurs d'emploi. Il permet à la fois des échanges scolaires entre tout ou partie d'une classe, des mobilités de formation ou d'études dans des établissements d'enseignement et des mobilités de stage en milieu professionnel, dans tous les pays européens membres du programme.

Les élèves et les apprentis de l'enseignement primaire et/ou secondaire peuvent ainsi partir en mobilité dans le cadre de deux actions du programme Erasmus + : les projets d'échanges

scolaires et les projets de mobilité de stage de l'enseignement et de la formation professionnels.

Ces Notes de l'Observatoire Erasmus + numéro 9 donnent un premier état des lieux sur la mobilité des élèves et des apprentis au cours de l'année scolaire 2016-2017. Nous dénombrons ainsi plus de 17 500 mobilités d'élèves ou d'apprentis au cours d'une année dans plus de 1 141 établissements. La hausse très nette des financements à partir de 2018 devrait permettre d'accroître de façon substantielle ces mobilités.

Je vous laisse découvrir ce premier état des lieux !

Laure Coudret-Laut,
Directrice de l'Agence Erasmus+ France
/ Education Formation

Synthèse

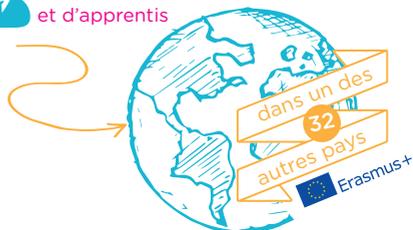
2016 - 2017

1 141
établissements français

du 1^{er} ou du 2nd degré
ou centres de formation
des apprentis



+ de 17 500
mobilités d'élèves
et d'apprentis



En 2016-2017, 1 141 établissements français d'enseignement du 1^{er} ou du 2nd degré ou centres de formation des apprentis ont participé à des projets d'échanges scolaires ou des projets de mobilités de stage de l'enseignement et de la formation professionnels dans le cadre du programme Erasmus +. Ils ont permis plus de 17 500 mobilités d'élèves et d'apprentis dans un des 32 autres pays participants au programme. 27% de ces mobilités se sont déroulées dans le cadre d'échanges scolaires et 73%

sont des mobilités de stages en entreprise ou en organisme de formation. La mobilité des apprentis représente environ 21% de l'ensemble des mobilités. Les principaux pays de destination des apprenants sont le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie.

La durée moyenne de la mobilité de l'enseignement et de la formation professionnels est de 25,8 jours (24,1 jours pour les apprentis et 26,5 pour élèves) pour un montant moyen de bourse de 990 euros.

{ Introduction }

Le programme Erasmus + permet aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire d'effectuer une mobilité en groupe dans le cadre d'un échange scolaire, et aux élèves et apprentis de l'enseignement secondaire professionnel de réaliser, seuls ou en groupe, un stage en entreprise ou en organisme de formation, dans un pays européen. Ces différents projets sont portés par un ou plusieurs établissements du 1er, du 2nd degré, des centres de formation d'apprentis ou par des organismes qui gèrent des établissements

d'enseignement ou de formation tels que les chambres de commerce et d'industrie, les chambres des métiers et de l'artisanat, les fédérations de maisons rurales et familiales ou des fédérations professionnelles. Au total, 1 141 établissements d'enseignement du premier et second degré ou centres de formation des apprentis sous tutelle du ministère de l'Education nationale ou du ministère l'Agriculture et de l'Alimentation ont participé à 744 projets au cours de l'année scolaire 2016-2017.

8% des établissements du second degré participent à un projet de mobilité des élèves Erasmus + en 2016-2017

Près des deux tiers des établissements organisant des mobilités d'élèves ou d'apprentis au sein du programme Erasmus + sont des lycées, qu'ils soient professionnels ou d'enseignement général ou technologique (tableau 1). Les lycées professionnels sont davantage représentés au sein des projets de mobilité de l'enseignement et de la formation professionnels (43% des établissements participant à cette action) tandis que les lycées d'enseignement général et technologique rassemblent 48% des

établissements organisant les projets d'échanges scolaires. En dehors des lycées, la nature des établissements diffère selon le type d'action. Les écoles primaires et les collèges représentent près de 39% des établissements participant aux projets d'échanges scolaires. Dans le cadre de la mobilité de l'enseignement secondaire professionnel, 16% sont des maisons familiales et rurales et 14% des centres de formation d'apprentis. Seuls 3,6% des établissements participent aux deux types d'actions.

• Tableau 1 : nombre d'établissements participant à la mobilité des élèves ou des apprentis par nature d'établissement et type de mobilité en 2016-2017

Source : Mobility Tool, Commission européenne et Base centrale des établissements, DEPP-MEN, traitements Agence Erasmus+ France / Education Formation

Champ : Etablissements du premier et second degré et centre de formation d'apprentis participant à une mobilité d'élèves ou d'apprentis Erasmus + - France entière (métropole + DROM-COM)

	Mobilité de l'enseignement et de la formation professionnels	Echanges scolaires	Les deux actions	Total	%
Ecole primaire		41		41	3,6%
Collège	7	105		112	9,8%
Lycée d'enseignement général et technologique - Lycée polyvalent (y compris MAA)	189	161	18	368	32,2%
Lycée professionnel (y compris MAA)	326	21	20	367	32,2%
Etablissement régional d'enseignement adapté	1	2		3	0,3%
Centre de formation d'apprentis	116			116	10,2%
Maison familiale et rurale	130	1	3	134	11,7%
Total	769	331	41	1 141	100,0%

Six établissements sur dix concourant à la mobilité des élèves ou des apprentis sont publics. Un cinquième est sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Quatre cinquièmes dépendent du ministère de l'Education nationale. Les établissements privés sont proportionnellement plus nombreux au sein des établissements sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. En outre, 42 établissements, soit 3,7%, sont gérés par une chambre de commerce et d'industrie ou par une chambre des métiers et de l'artisanat.

13 écoles et 6 collèges publics appartiennent au réseau d'éducation prioritaire, soit près des 15% des collèges et écoles publics participant à la mobilité des élèves Erasmus +, qu'elle se fasse dans le cadre des échanges scolaires ou de l'enseignement et la

formation professionnels.

Le nombre d'écoles primaires (maternelle ou élémentaire) dans le programme représente 0,1% des écoles de France. 8,1% des établissements de l'enseignement secondaire et 12% des Centres de formation d'apprentis participent au programme (les données nationales proviennent du Repères et Références Statistiques 2017 de la DEPP-MEN, p.27).

Ces taux de participation au programme Erasmus + peuvent atteindre respectivement 27% et 31% pour les établissements publics et privés sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ils sont également de 28% pour les lycées professionnels publics et 15% pour les lycées publics d'enseignement général et technologique ou polyvalent sous tutelle du ministère de l'Education nationale (tableau 2).

• Tableau 2 : statut et ministère de tutelle des établissements du second degré participant à la mobilité des élèves ou des apprentis en 2016-2017

Source : Mobility Tool, Commission européenne et Base centrale des établissements, DEPP-MEN, traitements Agence Erasmus+ France / Education Formation - Repères et références statistiques - DEPP-MEN page 27.

Champ : Etablissements du second degré sous tutelle du MEN et MAA - France entière (métropole + DOM)

	Nombre d'établissements du second degré participant à Erasmus +	Nombre d'établissement du second degré France entière + DOM - RERS 2017 (p.27)	Part des établissements du second degré participant à Erasmus +
PUBLIC	641	8 062	8,0%
Etablissements sous tutelle du MEN	579	7 836	7,4%
Collèges	95	5 295	1,8%
Lycées professionnels	245	860	28,5%
LEGT ou polyvalents	236	1 602	14,7%
EREA	3	79	3,8%
Etablissements sous tutelle du MAA	62	226	27,4%
PRIVÉ	343	4 098	8,4%
Etablissements sous convention MEN	161	3 515	4,6%
Collèges	17	1 838	0,9%
Lycées professionnels	59	624	9,5%
LEGT ou polyvalents	85	1 052	8,1%
Etablissements sous tutelle du MAA (y compris MFREO)	182	583	31,2%
TOTAL SECOND DEGRÉ	984	12 160	8,1%

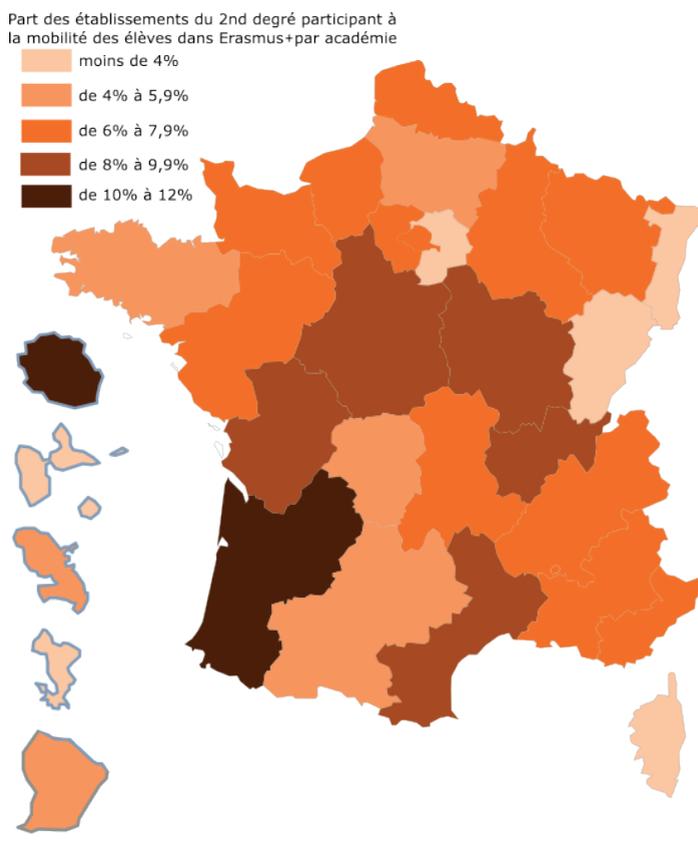
Les établissements du second degré sous tutelle ou convention avec le ministère de l'Education nationale (publics et privés), représentant les deux tiers des établissements dans la mobilité des élèves ou des apprentis Erasmus +, sont inégalement répartis sur le territoire. 11,5% des établissements du second degré sous tutelle du MEN de la Réunion

participent à la mobilité des élèves dans le cadre d'Erasmus + mais aucun à Mayotte. En métropole, les académies les plus participatives, au regard des établissements du second degré sous tutelle ou convention du MEN sont celles de Bordeaux, Dijon, Lyon, Montpellier, Orléans-Tours et Poitiers.

• **Carte 1 : part des établissements du second degré sous tutelle du MEN participant à la mobilité des élèves Erasmus + par académie en 2016-2017**

Source : Mobility Tool, Commission européenne et Base centrale des établissements, DEPP-MEN, traitements Agence Erasmus+ France / Education Formation – Repères et références statistiques – DEPP-MEN page 41.

Champ : Etablissements du second degré sous tutelle du MEN publics et privés - France entière (métropole + DOM)



Plus de 17 500 mobilités Erasmus + d'élèves et d'apprentis en 2016-2017



En 2016-2017, les établissements scolaires ont permis 17 555 mobilités Erasmus + : 13 896 élèves (79% des mobilités) et 3 659 apprentis (21%). 73% des mobilités d'élèves et d'apprentis ont lieu dans le cadre des mobilités de l'enseignement et de la formation professionnels. Deux tiers de mobilités d'élèves sont réalisées par les lycées, 18% par les

maisons familiales et rurales et 12% par les collèges. Les mobilités d'apprentis ont lieu principalement dans les centres de formation d'apprentis (72% des mobilités d'apprentis) mais également dans les sections d'apprentissages de lycées (28% des mobilités d'apprentis).

Tableau 3 : effectifs en mobilité par statut de l'apprenant et nature de l'établissement en 2016-2017

Source : Mobility Tool, Commission européenne et Base centrale des établissements, DEPP-MEN, traitements Agence Erasmus+ France / Education Formation

Champ : Etablissements du premier et second degré et centre de formation d'apprentis participant à une mobilité d'élèves ou d'apprentis Erasmus + - France entière (métropole + DROM-COM)

	Elèves		Apprentis	Total
	Mobilité de l'enseignement professionnel	Echanges scolaires	Mobilité de l'enseignement professionnel	
Ecole primaire		458		458
Collège	85	1 623		1 708
LEGT ou Lycée polyvalent	2 423	2 218	585	5 226
Lycée professionnel	4 116	415	266	4 797
Etablissement régional d'enseignement adapté	10	31		41
Centre de formation d'apprentis			2 656	2 656
Maison familiale et rurale	2 448	69	152	2 669
Total	9 082	4 814	3 659	17 555

91% des mobilités de l'enseignement et de la formation professionnels sont des mobilités de stage en entreprise et 9% le sont en organisme de formation. Les mobilités d'échanges scolaires sont quasi-exclusivement des échanges d'élèves de courte période. En 2016-2017, seuls 37 élèves ont réalisé une mobilité individuelle de longue durée. La durée moyenne de la mobilité de l'enseignement et de la formation professionnels est de 25,8 jours (24,1 jours pour les apprentis et 26,5 pour élèves) pour un montant moyen de bourse de 990 euros. Seul un cinquième part un mois ou plus. La durée moyenne de la mobilité dans le cadre des échanges scolaires est de 5,6 jours (près de 12 semaines pour les mobilités longues) pour un montant moyen de bourses de 620 euros.

Les principaux pays de destination des élèves et apprentis sont l'Espagne (17,6% des mobilités), le Royaume-Uni (16,8%) et l'Italie (10,3%). Néanmoins, d'importantes disparités selon le type d'action sont observées. Les élèves et apprentis de l'enseignement et de la formation professionnels plébiscitent avant tout trois pays : le Royaume-Uni (20%), l'Espagne (19%), la République d'Irlande (10,3%). Suivent l'Italie (7,5%) et l'Allemagne (6,4%). Au sein des échanges scolaires, la hiérarchie diffère. L'Italie est le premier pays de destination avec 18,2% des mobilités devançant l'Espagne (13,6%) et l'Allemagne (12,3%). Arrivent en 4^e position le Royaume-Uni avec 8,1% des mobilités d'élèves venant de France.



La mobilité de l'enseignement et de la formation professionnels : motivations, apports et reconnaissance de la mobilité en 2016-2017

Les principales motivations à la mobilité de stage des apprenants de l'enseignement secondaire professionnel sont liées à l'acquisition ou l'amélioration des compétences techniques, personnelles et linguistiques. 82% déclarent être partis en stage à l'étranger pour améliorer les compétences ou capacités techniques et/ou professionnelles, 79% pour apprendre et améliorer une langue étrangère et 68% pour développer des compétences personnelles. Les apprentis sont moins nombreux proportionnellement que

les élèves à voir dans la mobilité une opportunité d'apprendre ou d'améliorer une langue étrangère (72,1% contre 81,6%) ou encore de développer des compétences transversales (62,7% contre 70,0%). De plus, près des deux tiers des élèves et apprentis en mobilité individuelle souhaitent participer à une mobilité pour rencontrer de nouvelles personnes. Le renforcement de l'employabilité, que ce soit dans le pays d'origine ou dans le pays d'accueil, est en revanche peu cité (30% des élèves ou apprentis).



• Tableau 4 : les principales motivations pour entreprendre une période de mobilité à l'étranger (plusieurs réponses possibles)

Source : Rapport du participant, Commission européenne, traitements Agence Erasmus+ France / Education Formation
 Champ : Mobilités des élèves et apprentis de l'enseignement et de la formation professionnels Erasmus +

	Elèves	Apprentis	Ensemble
Améliorer les compétences / capacités techniques / professionnelles	82,3%	82,4%	82,3%
Opportunité de développer mes compétences personnelles, comme la capacité d'adaptation	70,0%	62,7%	67,9%
Renforcer mon employabilité future à l'étranger	33,4%	30,7%	32,6%
Renforcer mon employabilité future dans mon pays d'origine	33,6%	28,2%	32,1%
Opportunité de connaître des pratiques différentes d'apprentissage	58,2%	55,5%	57,4%
Opportunité d'apprendre / améliorer une langue étrangère	81,6%	72,1%	78,9%
Possibilité de choisir d'effectuer une partie de mes études/de ma formation dans une langue étrangère	25,9%	19,0%	24,0%
Opportunité d'habiter à l'étranger	32,4%	26,7%	30,8%
Opportunité de rencontrer de nouvelles personnes	66,4%	60,5%	64,8%
La durée de la période de formation / d'études était appropriée	28,3%	22,1%	26,6%
Qualité de l'organisme d'accueil	27,5%	24,6%	26,6%
Bonne conformité des cours / formations à l'étranger avec le cursus au sein de l'organisme d'envoi	17,3%	15,0%	16,7%
Une aide adaptée pour trouver un logement	11,7%	8,4%	10,8%

Au regard des trois principales motivations évoquées par les élèves et les apprentis en mobilité individuelle de l'enseignement professionnel, le ressenti positif, quant à son apport sur les compétences techniques et linguistiques, est très important. Plus de 85% des apprenants de retour de mobilité ont le sentiment d'avoir amélioré

leurs compétences techniques et linguistiques. Concernant les compétences personnelles, le ressenti est similaire concernant la confiance en soi, l'adaptabilité, l'esprit critique ou encore la sérénité. Quelle que soit la compétence, les apprentis sont toujours moins nombreux proportionnellement à déclarer un ressenti positif sur ces apports.

• **Tableau 5 : Ressenti sur les apports de la mobilité sur les compétences techniques, linguistiques et personnelles - % d'apprenants déclarant être entièrement ou plutôt d'accord avec les affirmations ci-dessous**

Source : Rapport du participant, Commission européenne, traitements Agence Erasmus+ France / Education Formation
Champ : Mobilités des élèves et apprentis de l'enseignement et de la formation professionnels Erasmus +

En participant à une activité de mobilité,	Elèves	Apprentis	Ensemble
j'ai amélioré mes compétences / aptitudes techniques / professionnelles	89,5%	83,5%	87,9%
j'ai amélioré mon niveau dans la langue de travail au cours de ma période à l'étranger	82,6%	79,6%	81,8%
je suis plus confiant et convaincu de mes capacités	91,1%	85,8%	89,6%
je connais mieux mes forces et mes faiblesses	87,6%	80,0%	85,5%
je suis davantage capable de coopérer avec des personnes d'horizons et cultures différents	92,9%	88,1%	91,6%
je suis davantage capable de m'adapter et d'agir dans des situations nouvelles	82,8%	76,8%	81,2%
je suis davantage capable de penser et d'analyser des informations de façon critique	84,3%	79,4%	83,0%
je suis davantage capable de prendre des décisions	92,0%	88,5%	91,0%

73% des apprenants de l'enseignement secondaire professionnel de retour de mobilité déclarent que leurs acquis d'apprentissage de leur période de mobilité ont été reconnus (75% pour les élèves et 68% pour les apprentis).

Cette reconnaissance peut passer par divers canaux : d'une simple attestation de présence par l'organisme d'accueil à l'obtention de crédits acquis dans le système d'éducation nationale. Le document le plus délivré est l'Europass Mobilité adressé à

77% des élèves et apprentis de l'enseignement secondaire professionnel en mobilité de stage Erasmus + qui ont reçu une reconnaissance. Mais seuls 18% des apprenants déclarant recevoir une reconnaissance des acquis d'apprentissage bénéficient d'une reconnaissance via l'obtention de crédits acquis dans le système d'éducation national ou régional.

{ Définitions, sources et champ }

Définitions

La mobilité des élèves et des apprentis de l'enseignement primaire et secondaire dans le cadre du programme Erasmus + s'articule principalement autour de deux actions distinctes : les projets de mobilité de stage dans l'enseignement et la formation professionnels et les projets de partenariat d'échanges scolaires.

Les projets de mobilité de l'enseignement et de la formation professionnels sont ouverts aux élèves et apprentis de niveau V et IV de la filière professionnelle (notamment CAP, BEP, Baccalauréat professionnel, Brevet professionnel). Ces derniers peuvent effectuer un stage dans une entreprise ou bien dans un organisme de formation d'une durée de 2 semaines à un an.

Les projets d'échanges scolaires sont ouverts à tout élève de la maternelle au lycée dans le cadre d'un partenariat entre établissements scolaires. Dans ce cas, la mobilité peut être collective (échange de tout ou partie d'une classe de 3 jours à 2 mois) ou individuelle (mobilité de 2 mois à 12 mois dans un établissement à l'étranger de tout élève qui a au moins 14 ans).

Le programme Erasmus + couvre 33 pays : les 28 pays de l'Union européenne et l'Islande, la Norvège, la Turquie, l'Ancienne république yougoslave de Macédoine (ARYM) et le Liechtenstein.

Source des données

Les données présentées sont extraites de l'outil de gestion du programme Erasmus +, Mobility Tool, développé par la Commission européenne. A chaque départ en mobilité, les établissements saisissent des informations sur l'identité des élèves, leur établissement d'envoi, leur établissement d'accueil et sur la mobilité réalisée. Le détail des informations saisies peut différer entre les mobilités de stage de l'enseignement et de la formation professionnels et les mobilités groupées dans le cadre des échanges scolaires.

De plus, spécifiquement pour les mobilités de l'enseignement et de la formation professionnelle, un questionnaire, appelé « rapport du participant », est envoyé aux élèves et apprentis dans les 15 jours qui suivent la fin du séjour à l'étranger. Ce questionnaire porte sur les motivations, les apports, la reconnaissance et la satisfaction du séjour. Le taux de réponse à ce questionnaire est de 95%, soit 12 117 réponses pour 2016-2017.

Champ

Etablissements du 1er et 2nd degré et des centres de formation des apprentis publics et privés sous contrat sous tutelle du ministère de l'Education nationale et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation participant à un projet d'échanges scolaires ou de mobilité de l'enseignement et de la

formation professionnels. Les données concernent la France entière (DROM-COM inclus). Ne sont pas dans le champ les établissements médico-éducatifs, les établissements des formations sanitaires et sociales et les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA).

QUI SOMMES-NOUS ?

L'Agence Erasmus+ France / Education Formation assure, pour la France, la promotion et la gestion du programme Erasmus + et de ses dispositifs pour les volets « éducation et formation ».

L'Agence participe activement à la réflexion sur l'évolution du programme Erasmus + ainsi que sur les enjeux sectoriels, nationaux et internationaux dans le domaine de l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.

L'Agence Erasmus + France / Education Formation est un Groupement d'intérêt public (GIP) placé sous la tutelle du

ministère de l'Education nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et ministère du Travail. Elle est située à Bordeaux et emploie 130 personnes.

Erasmus + est le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport lancé en 2014. Il se décline en trois actions : la mobilité des individus, la coopération des acteurs et le soutien aux réformes politiques.

Le programme Erasmus + (2014-2020) est le premier instrument financier au service de la démocratisation de la mobilité avec une attention particulière pour les publics les plus en difficulté.



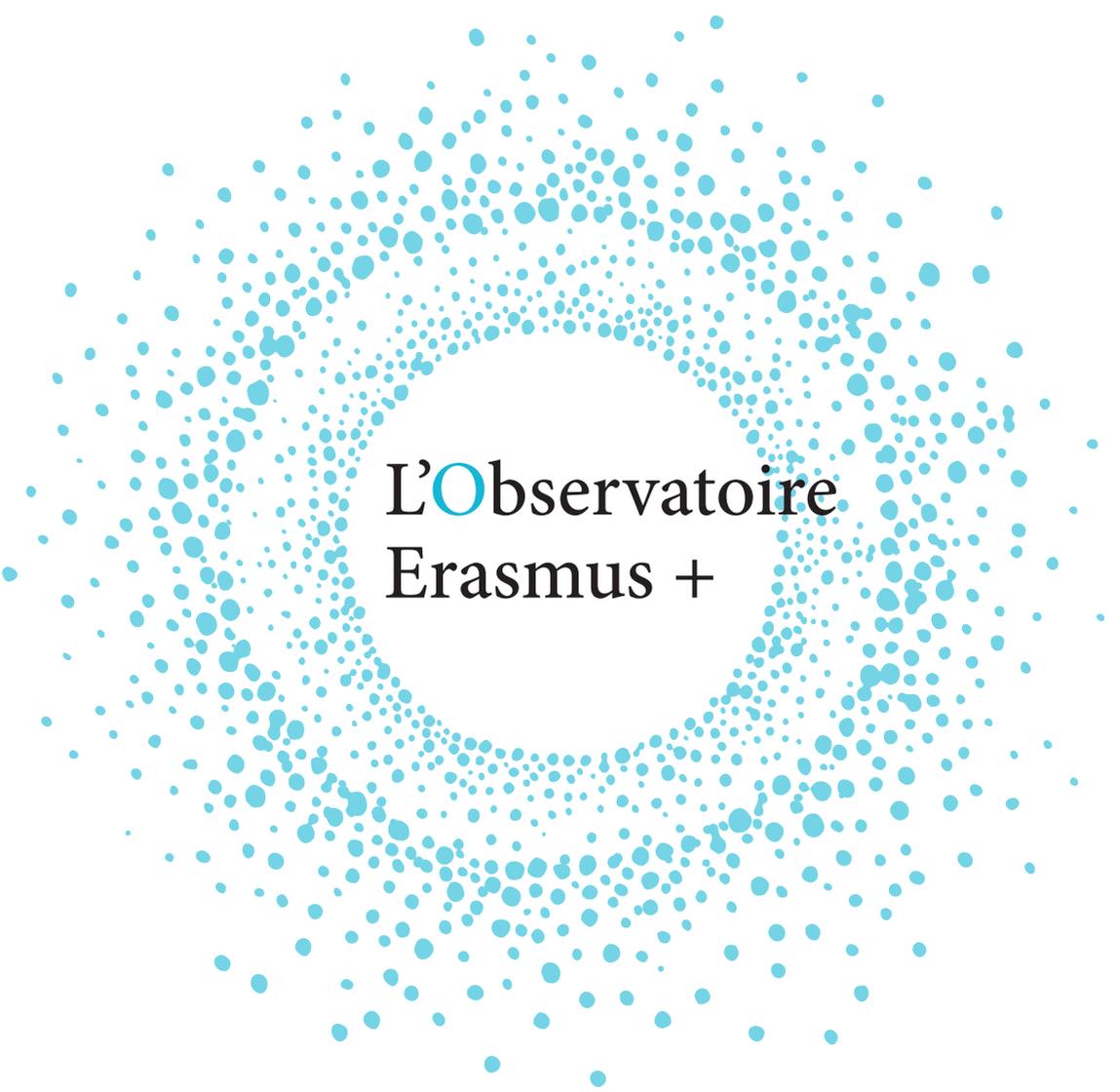
© Agence Erasmus+ France / Education Formation

Directrice de la publication : Laure Coudret-Laut

Août 2018

ISSN : 2554-0165

Imprimeur : BLF impression



L'Observatoire
Erasmus +